Le Programme national d'hygiène.—Le Programme national d'hygiène, inauguré en 1948, offrait à l'origine dix subventions fédérales aux provinces aux fins d'étendre et de consolider les services d'hygiène publique et les services hospitaliers. Neuf d'entre elles sont des subventions à caractère continu: elles ont respectivement pour objet la construction d'hôpitaux, la formation professionnelle, l'hygiène publique en général, les recherches sur l'hygiène publique, l'hygiène mentale, la lutte antituberculeuse, la lutte anticancéreuse, la lutte antivénérienne et les enfants infirmes. Une subvention affectée aux relevés sur les services de santé s'est terminée en 1953 lorsque les relevés des provinces eurent été complétés. En 1953, à la suite d'un examen des cinq premières années de fonctionnement du programme, trois nouvelles subventions ont été instituées: elles sont destinées à l'hygiène maternelle et infantile, à la réadaptation fonctionnelle et aux services de laboratoire et de radiologie.

En 1958, l'aide fédérale au titre de la subvention à la construction d'hôpitaux a été portée à \$2,000 par lit (y compris lits pour traitement actif, pour maladies chroniques et mentales et pour tuberculose, soit au double du montant de la subvention précédemment accordée pour les lits de traitement actif. De plus, le Gouvernement fédéral a mis à la disposition des provinces, des fonds allant jusqu'au tiers du coût des travaux approuvés de modification et de réfection des installations existantes, à condition que les provinces y contribuent dans une proportion au moins égale à l'apport fédéral.

A compter de l'année financière 1959-1960, on a effectué une nouvelle répartition et une fusion de certaines subventions pour assouplir les modalités de l'aide et en même temps pour affecter des sommes plus importantes aux programmes qui demandent un supplément de fonds. Il a fallu également effectuer des mises au point en ce qui concerne les services recevant plusieurs subventions, par exemple, les services de laboratoire et de radiologie et de lutte anticancéreuse maintenant subventionnés au titre du programme d'assurancehospitalisation. Le total des crédits affectés est resté à peu près le même, mais le nombre de subventions a été ramené à neuf. La subvention à l'hygiène publique en général a été augmentée de près de \$5,500,000 et les domaines précédemment couverts par deux subventions différentes, à savoir la subvention à la lutte antivénérienne, lui ont été incorporées. La subvention à la réadaptation fonctionnelle et la subvention destinée aux enfants infirmes ont été fusionnées et les crédits affectés à la subvention résultante ont été accrus de plus d'un million de dollars. La subvention à l'hygiène mentale a été augmentée de plus de \$1,500,000 et les subventions à la formation professionnelle et aux recherches sur l'hygiène publique se sont accrues d'environ \$1,250,000 chacune. Les crédits attribués à la lutte antituberculeuse ont été réduits de près de \$750,000 et les subventions à l'hygiène maternelle et infantile et à la lutte anticancéreuse ont été réduites de montants moindres. Les subventions à la formation professionnelle et aux recherches sur l'hygiène publique, qui étaient auparavant des sommes fixes, sont devenues proportionnelles au nombre d'habitants, afin que leur augmentation suive celle de la population.

L'aide à la construction approuvée jusqu'au 31 mars 1960 représente 84,111 lits, 10,852 berceaux, 16,974 lits d'infirmières, 436 lits d'internes, et dans les centres de santé locaux et les laboratoires, l'espace équivalent à 12,561 lits. C'est grâce aux subventions fédérales qu'à peu près 26,275 préposés aux services de santé ont bénéficié ou bénéficient d'une formation spécialisée et que plus de 6,000 autres ont trouvé de l'emploi.

La fraction de l'ensemble des crédits affectés aux subventions qui a été versée aux provinces a régulièrement augmenté. En 1959-1960, les paiements ont atteint \$45,997,410, soit 84 p. 100 des fonds disponibles; la moyenne des versements pour les douze années d'application du programme a été de 75 p. 100.